

Ma Prime Vélo



Convention

ENTRE

La communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord représentée par le Président, ci-après dénommée « communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord »

ET

Mme / M. NOM Prénom

Date de naissance / /

Domicilié(e)

Ci-après désigné « le bénéficiaire »

Préambule

La communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord souhaite encourager l'usage du vélo pour les déplacements de courte distance sur son territoire. Pour ce faire, elle a institué un dispositif de subventionnement pour l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) neuf.

Le vélo à assistance électrique s'entend selon la réglementation en vigueur, au sens de la définition du point 6.11 de l'article R311-1 du Code de la route (Cycle à pédalage assisté : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler) et des normes européennes en vigueur.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Le présent engagement a pour objet de définir pour la communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord et le bénéficiaire les droits et obligations liés à l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ainsi que ses conditions d'octroi.

ARTICLE 2 : Nombre et type de vélo à assistance électrique

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi d'une subvention que pour l'achat d'un seul vélo à assistance électrique (VAE). La communauté de communes n'attribue qu'une seule aide par foyer. Le VAE doit être neuf et conforme à la réglementation en vigueur. Ses batteries doivent être sans plomb. Un certificat d'homologation sera exigé pour l'obtention de l'aide.

ARTICLE 3 : Engagements de la communauté de communes

Domme - Villefranche-du-Périgord

La communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord, après vérification du respect par le demandeur des obligations fixées à l'article 5, verse au bénéficiaire une subvention d'un montant forfaitaire de 100€. Les aides à l'acquisition de VAE seront satisfaites selon l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits budgétaires alloués à cette opération, soit 5000€.

Pour les personnes non imposables, l'aide consentie par la communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord pourrait être cumulable avec les 100 € d'aide à l'achat de VAE consentie par l'État (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47063>).

ARTICLE 4 : Conditions de versement

La communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord versera au bénéficiaire le montant de la subvention après présentation par celui-ci du dossier complet mentionné ci-après, sous réserve que la date d'acquisition du VAE neuf soit postérieure au 1er juin 2022. Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toutes autres personnes, une personne physique habitante d'une des communes membres du territoire intercommunal (résidence principale). Le bénéficiaire ne peut être une personne morale.

ARTICLE 5 : Conditions d'éligibilité et obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire devra déposer un dossier complet comprenant toutes les pièces demandées et devra satisfaire aux obligations décrites ci-après :

- le formulaire de demande et la présente convention complétés, datés et signés
- une copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique concerné
- la copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique, objet de la demande de subvention à son nom propre, prénom et adresse, postérieure au 1^{er} janvier 2024
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures électricité, télécom, eau, ...) au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique concerné. Seuls les résidents de la communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord sont éligibles.
- un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur (ou du représentant légal si mineur)

ARTICLE 6 : Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)
m'engage sur l'honneur :

- à ne percevoir qu'une seule subvention par foyer

- à ne pas revendre le vélo à assistance électrique pendant les 3 années suivant l'achat aidé sous peine de restituer la subvention à la communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord.
- à l'obligation de respect du partage de l'espace public et du code de la route
- dans le cas d'une demande effectuée pour un mineur, justifier être le représentant légal
- à répondre aux éventuelles enquêtes qui pourraient m'être adressées par la communauté de communes permettant d'évaluer l'effet du dispositif sur la pratique du vélo.

ARTICLE 7 : Durée et conditions d'engagement du bénéficiaire

La convention entre en vigueur à compter de la signature de celle-ci par les deux parties, pour une durée de 3 ans. Cet engagement pourra être résilié de manière unilatérale par la communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord en cas de non-respect par le bénéficiaire des clauses prescrites sur l'attestation sur l'honneur et des obligations qui s'y rattachent.

La communauté de communes se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de la subvention versée en cas d'exécution de la présente clause.

Fait le / /

À

Le Bénéficiaire (Nom et Prénom)

Signature, précédée de la mention
« lu et approuvé »

Communauté de communes
Domme - Villefranche-du-Périgord

MENTIONS D'INFORMATION

Le Responsable de traitement des données personnelles traitées dans le cadre de la demande de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique Ma Prime Vélo (formulaire de demande + convention à remplir et signer), est la communauté de communes Domme-Villefranche-du-Périgord, représentée par son Président dont l'adresse est Maison des communes et des services publics – Le Bourg – 24250 Saint-Martial-de-Nabirat.

Le recueil et le traitement de ces données personnelles (nom, mail, numéro de téléphone, adresse postale) sont nécessaires pour traiter le dossier de demande.

Les destinataires de vos données sont les suivants : le service Finances et comptabilité de la communauté de communes en charge du traitement du dossier.

La durée de conservation de vos données court jusqu'à la fin du dispositif Ma Prime Vélo.

INSCRIPTION À LA LETTRE D'INFORMATION NUMÉRIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le service Communication de la communauté de communes réalise une lettre d'information numérique. Cette lettre a pour objectif d'informer des actualités, des projets, des événements portés par la communauté de communes. Elle est diffusée par email au maximum six par an.

La durée de conservation de vos données personnelles par la Communauté de communes court jusqu'au retrait de votre consentement.

Le sort final de vos données sera étudié par le service des archives.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données.

Enfin, vous disposez d'un droit de retirer à tout moment votre consentement, en vous adressant à la Communauté de communes Domme – Villefranche-du-Périgord l'adresse suivante : 21 rue Grand Rue - 24250 Saint-Martial-de-Nabirat ou contact@comcomdv.fr

Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données, en contactant la Communauté de communes Domme – Villefranche-du-Périgord par courrier ou mail et/ou le délégué à la protection des données, aux coordonnées ci-dessous, en précisant, lors de votre demande, le nom de la structure auprès de laquelle vous exercez vos droits :

> ATD 24, 175 rue Martha Desrumaux, 24000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des mentions d'informations sur le traitement de mes données personnelles.

☐ Je consens à ce que mon adresse email, mon nom et mon prénom soient collectés dans l'objectif de recevoir la lettre d'information numérique de la communauté de communes.